

Convergences



de l'administration scolaire,
universitaire et des bibliothèques



Retraites :
dès le mardi
7 septembre
GRÈVE et
MANIFESTATIONS
pour le retrait du
projet de réforme

Édit**o**

**Arlette
Lemaire**



Briser le mur des contre-réformes

Le projet de loi sur les retraites est inacceptable. Il faut mettre un coup d'arrêt à cette contre-réforme mais aussi à toutes les autres.

C'est aussi pour l'emploi, les salaires, contre la précarité que nous nous battons. Car ce sont là plusieurs volets d'une même politique qui, au prétexte de préserver les équilibres budgétaires, est surtout préoccupée de préserver les privilèges des spéculateurs et de ceux qui malgré la crise s'enrichissent toujours plus.

Nous ne sommes pas dupes des rideaux de fumée jetés par le gouvernement, qui vont de la « guerre aux délinquants » à la chasse aux Roms, en passant par l'éventuel emprisonnement de parents, phobie sécuritaire qui tente de faire oublier aux salariés leurs véritables préoccupations :

le pouvoir d'achat, la précarité, la retraite, les profits honteux de certains.

Le gel des salaires alors que les prix augmentent réduit d'autant le pouvoir d'achat. La mise en concurrence des personnels entre eux s'intensifie, le salaire s'individualise, la pression au travail est de plus en plus forte.

La première résistance face à ce qui nous attend est de se syndiquer. Des mobilisations importantes sont nécessaires pour défendre nos revendications, faire retirer les lois anti-sociales et le projet de loi sur les retraites.

Le 7 septembre TOUS ENSEMBLE : FSU, CGT, CFTD, CFTC, SOLIDAIRES, UNSA, nous serons dans l'Éducation Nationale en GRÈVE et dans les manifestations pour exiger le retrait de ce texte, pour exiger des emplois, pour refuser la précarité et obtenir l'augmentation de nos salaires.



www.snasub.fr



Rentrée :
s'informer,
se défendre,
se mobiliser...
se syndiquer
au
SNASUB-FSU



www.snasub.fr





GMF

LUCIE ET PAUL SONT SEREINS.

AUTO PASS EN FAIT TOUJOURS PLUS POUR EUX ET POUR LEUR BUDGET.

-10%

QUAND ILS ROULENT PEU*
OU S'ILS PRENNENT LES TRANSPORTS EN COMMUN.**

+

-5%

DE BIO BONUS
PARCE QU'ILS ONT UN VÉHICULE PROPRE.***

AVEC AUTO PASS

LUCIE ET PAUL PEUVENT PENSER À AUTRE CHOSE QU'À LEUR ASSURANCE AUTO.
CE QUI EST HUMAIN APRÈS TOUT.

www.gmf.fr



Assurément Humain

* Forfait de 5000 km/an en usage privé. ** 10% de réduction pour un conducteur principal d'un véhicule auto et titulaire d'un abonnement annuel nominatif et payant (hors lycéen et étudiant) de transports en commun : réduction applicable sur un seul contrat Auto 4 roues en usage « déplacements privés » ou déplacements privé-trajet-travail hors voitures et camping-car.

*** Véhicule de moins de 5 ans émettant moins de 120 g de CO₂ par km parcouru.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle Entreprise régie par le Code des assurances. R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances et La Sauvegarde.

Journée d'action interprofessionnelle le 7 septembre 2010

Ces dernières semaines, les salariés du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités se sont mobilisés de plus en plus massivement sur les retraites, notamment le 24 juin 2010.

Ils ont réaffirmé leur opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du gouvernement, notamment au report brutal des âges légaux à 62 et 67 ans qui pénalise particulièrement les salariés ayant commencé à travailler jeunes et ceux ayant eu des carrières chaotiques et incomplètes.

Cette réforme n'apporte, par ailleurs, pas de réponse sur le plan de la pénibilité. Elle aggrave les inégalités entre les hommes et les femmes.

Les organisations syndicales dénoncent la campagne médiatique précipitée du gouvernement qui travestit la réalité du projet.

Cette réforme, une des plus dures d'Europe, arrive dans une situation économique dégradée où le chômage est en hausse continue et touche plus fortement les jeunes et les seniors. Les politiques de rigueur se généralisent dans toute l'Europe en aggravant les inégalités et hypothèquent fortement toute reprise.

Des initiatives intersyndicales viseront à interpeller le gouvernement et ses représentants, aux niveaux national et local, le 13 juillet, jour du Conseil des ministres qui adoptera le projet de loi. Durant l'été, les organisations syndicales interpellent les parlementaires.

Les organisations syndicales CFTD, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA vont poursuivre leur action tout au long du processus législatif de la réforme des retraites.

Elles décident d'une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations le 7 septembre 2010, au moment où s'ouvrira le débat parlementaire.

Elles appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à construire ce jour une mobilisation d'ampleur.

(Communiqué CFTD, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA Paris, le 29 juin 2010).

Convergences

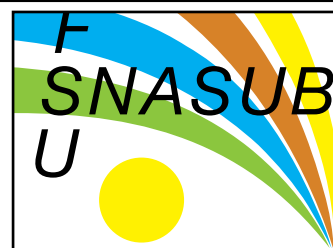
Bulletin mensuel du **SNASUB-FSU**
Syndicat national de l'administration scolaire
universitaire et des bibliothèques
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
01 41 63 27 51 / 52

Directrice de la publication : Arlette Lemaire
Rédacteur en chef : Pierre Boyer
Mise en page : Sauveur Salcedo
Publicité : Com'D'Habitude Publicité
Impression : Imprimerie Grenier - 94250 Gentilly
ISSN 1249-1926 • CPPAP 0710S07498
Prix du n° : 2,50 €

Sommaire

n° 161 - août-septembre 2010

Edito	1
GMF	2
Sommaire	3
Se syndiquer	4
MAIF	5
Commissions paritaires	6
Commissaires paritaires du SNASUB	7
Salaires	8
Indemnités	9
Suppressions de postes	10
Entretien professionnel	11
Retraites : une affiche pour dire non	12-13
Retraites	14-15
Précarité	16
EPLÉ	17
Services	18
Bibliothèques	19
Supérieur	20
Contacts	21
Adhésion	22
MGEN CME	23-24



www.snasub.fr

Syndiquez-vous au **SNASUB**, dans la FSU



Pourquoi se syndiquer aujourd'hui ?

Quelle que soit la conjoncture politique, économique et sociale, les personnels ont intérêt à s'unir et à s'organiser, de manière permanente, pour défendre leurs intérêts professionnels, lutter contre les inégalités et imposer la satisfaction de leurs revendications.

L'action syndicale, c'est la défense de chacun et de chacune dans le respect du droit de tous, au sein des commissions paritaires ou par le biais d'interventions auprès des responsables des agents concernés ; c'est la défense collective des personnels, dans les différentes instances ou à l'occasion d'audiences auprès des diverses autorités ;

mais l'action syndicale, c'est aussi l'organisation de mobilisations les plus massives et les plus unitaires possibles.

Adhérer au SNASUB

C'est renforcer un syndicat qui a déjà fait la preuve de son efficacité et de sa représentativité, puisqu'il est à la fois présent dans les luttes et dans de nombreux organismes paritaires.

Adhérer au SNASUB, c'est choisir l'intercatégorialité et l'inter-sectorialité contre le corporatisme.

Adhérer au SNASUB, c'est rejoindre un syndicat qui affirme l'importance du rôle des personnels non-enseignants au sein du système éducatif dans la réussite des élèves et des étudiants.

Adhérer au SNASUB, c'est choisir la FSU, première force syndicale de l'Éducation, la Recherche et la Culture; c'est se retrouver, ensemble, au sein d'une fédération puissante et combative.

N'oubliez jamais que c'est de vous, de votre implication que dépendra la satisfaction de vos revendications. Unis et organisés, vous représentez une force considérable.

Alors, n'hésitez plus, faites entendre votre voix, syndiquez-vous !

**Rejoignez le
SNASUB-FSU
Bulletin d'adhésion
2010 - 2011 en page 22**

Notre conception du syndicalisme

Ensemble, construisons le SNASUB dont nous avons besoin :

- un SNASUB combatif au service des luttes de l'ensemble des personnels ;
- un SNASUB qui associe le plus grand nombre à la réflexion et aux décisions ;
- un SNASUB qui respecte le pluralisme et travaille à dégager les convergences, à travers la diversité des opinions ;
- un SNASUB prenant pleinement sa place dans les engagements et les débats de la FSU ;
- un SNASUB ouvert à la concertation avec tous les partenaires de l'Éducation nationale ;
- un SNASUB qui agit en toute souveraineté, sur la base des mandats de ses adhérents, indépendamment de toute pression externe ;

- un SNASUB qui cherche en toutes occasions à favoriser les convergences sur les revendications dans l'unité la plus large avec les autres syndicats.

Dernière minute :

Le SNASUB/FSU a récemment décidé d'une diminution de la cotisation syndicale.

Pour les personnels rémunérés en dessous de l'indice nouveau majoré 351, il nous est en effet paru indispensable de tout faire pour lever l'obstacle financier à la syndicalisation. Et notamment pour les collègues ayant de faibles revenus et ne bénéficiant pas de la réduction fiscale de 66% sur la cotisation.

L'objectif est de parvenir à rassembler largement les personnels, par le syndicat, pour développer la nécessaire solidarité dont nous avons besoin et construire ainsi les rapports de forces nécessaires à la satisfaction des revendications.

Nos revendications

Le SNASUB agit pour :

- la refonte générale de la grille de la Fonction publique, partant d'un minimum de 1600 euros nets par mois ; et dans l'immédiat : 40 points d'indice pour tous ;
- la réindexation des salaires sur les prix et l'augmentation, comme première mesure de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, de 5 % de la valeur du point d'indice ;
- l'intégration des primes aux salaires ;
- des carrières linéaires pour tous les corps (un seul grade dans chaque corps), afin de supprimer le verrou des passages "au choix" d'un grade à l'autre et permettre ainsi à chacun(e) d'atteindre l'indice terminal de son

corps, sans barrage, avant la fin de sa carrière ;

- des créations de postes, de toutes catégories, (y compris de titulaires-remplacants) pour tous les types d'établissement, pour faire face à l'accroissement des charges de travail ;

- l'arrêt du recrutement de non-titulaires, la résorption des personnels hors - statut et la transformation des crédits servant à rémunérer les non-titulaires en postes budgétaires ;

- le rétablissement du régime de retraite des fonctionnaires et défense du système de protection sociale ;

- 35 heures hebdomadaires pour tous avec maintien des acquis, sans annualisation ni flexibilité.



Exercer plus sereinement son métier

Responsabilité vis-à-vis des élèves, accident du travail, climat scolaire agressif, relations parfois conflictuelles avec les parents... Les profs et les personnels de l'éducation s'exposent tous les jours à des difficultés ou des risques qui peuvent fragiliser leur santé morale ou physique. Issus du même collège, Fanny et Antoine ont vécu des épisodes éprouvants dans le cadre de leurs fonctions. Leurs témoignages, quelques semaines après les faits, nous éclairent sur l'intérêt de la nouvelle couverture professionnelle, mise au point par la MAIF et l'Autonome de Solidarité Laïque.

... Fanny,

JEUNE PROF DE MATHS

« Quelques jours après la rentrée, j'ai été prise à partie par des parents d'élèves qui mettaient en cause mes méthodes pédagogiques. Parce que j'avais osé demander à leur fils de me montrer ses devoirs, ils m'ont accusée de harcèlement ! Les provocations de l'élève sont alors devenues quasi-quotidiennes. L'enfant faisait courir de fausses rumeurs à mon sujet, s'en prenant à ma vie privée. J'étais tiraillée entre l'envie de me taire par crainte de nouvelles réactions et l'envie de porter plainte. Grâce à l'Offre Métiers de l'Éducation, un collègue de l'Autonome de Solidarité m'a proposé une solution à l'amiable pour éviter une action en justice. J'ai accepté, lui laissant le rôle de médiateur. Deux rencontres avec les parents ont finalement permis de nous expliquer. Ayant aussi bénéficié d'un soutien psychologique, j'assume de nouveau mes cours en toute sérénité. »

... Antoine,

AGENT DE SERVICE

« Pendant mon service, en faisant une chute dans les escaliers, je me suis fracturé le tibia. Cela s'est produit juste à mon retour de vacances. Depuis, je suis toujours en arrêt de travail avec la jambe dans le plâtre. Je bénéficie heureusement d'une aide à domicile pour m'aider à gérer le quotidien, faire les courses et s'occuper des tâches ménagères. D'autres complications sont survenues qui retardent ma guérison et je ne suis pas sûr de pouvoir reprendre mes anciennes fonctions. Si je suis déclaré inapte professionnellement, je sais que l'Offre Métiers de l'Éducation me procure les meilleures garanties. En cas de reclassement, je suis assuré de percevoir des indemnités complémentaires aux prestations de l'État pour compenser les pertes de revenus. »



© Jimmy Delpire / FAS

EN FRANCE, UNE SOIXANTAINÉ D'ENSEIGNANTS SERAIENT QUOTIDIENNEMENT VICTIMES D'ACTES DE VIOLENCE*. POUR LA PLUPART, IL S'AGIT D'INCIVILITÉS, AVEC UN NOMBRE CROISSANT D'AFFAIRES METTANT EN CAUSE LES PARENTS. DANS UNE SOCIÉTÉ QUI SE JUDICIARISE, L'ÉCOLE NE FAIT DÉSORMAIS PLUS FIGURE D'EXCEPTION.

* Source : dernier bilan de l'Observatoire national de la délinquance sur les collèges et lycées publics.

L'Offre Métiers de l'Éducation

Une réponse unique pour apporter une protection complète aux personnels de l'éducation

La défense des droits et responsabilités :

- protection juridique et prise en charge des frais pour toute intervention amiable ou judiciaire en faveur des personnes victimes ou mises en cause ;
- soutien psychologique et informations pratiques pour toute question ou toute difficulté liée à l'activité professionnelle.

Des solutions pratiques et financières en cas de dommages corporels résultant d'un accident du travail ou de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Un soutien immédiat par la proximité des interlocuteurs et un accompagnement adapté en toutes circonstances.

Qui peut souscrire ?

Tous les personnels de l'éducation (enseignement public ou privé laïque sans but lucratif), enseignants ou non-enseignants (CPE, proviseur, agent technique...).

Plus d'information sur :

www.maif.fr/offreeducation
www.autonome-solidarite.fr



Une fonction reconnue

Les commissions administratives paritaires, composées pour moitié de représentants du personnel et pour moitié de représentants de l'administration, sont consultées sur l'ensemble des aspects individuels et collectifs de la gestion de la carrière de tous les collègues.

Les décisions appartiennent à l'administration, mais leur rôle est important puisque c'est dans leur cadre que les élus du personnel peuvent assurer la défense des collègues et faire valoir le respect des règles de gestion, notamment d'égalité de traitement d'agents d'un même corps.

Le champ de compétences

Les CAP sont obligatoirement consultées pour :

- refus de titularisation ;
- sanctions disciplinaires et licenciement pour insuffisance professionnelle ;
- réduction ou majoration d'ancienneté au passage d'échelon ;
- tableau d'avancement de grade ;
- propositions de promotion par liste d'aptitude ;
- mutation avec changement de résidence ;
- mise à disposition ;
- détachement ;
- mise hors cadre ;
- disponibilité ;
- refus de congé de formation syndicale.

Elles sont consultées à la demande du fonctionnaire pour :

- refus d'inscription à un tableau d'avancement, refus d'accès à une action de formation, refus de temps partiel ;
 - refus de démission ;
 - révision du compte-rendu d'évaluation
- Tout autre problème peut être évoqué par la CAP lorsque la moitié des élus du personnel le demande.

Les élus SNASUB

Élus de tous les personnels, syndiqués ou non syndiqués, les commissaires paritaires du SNASUB étudient attentivement toutes les demandes que leur adressent leurs collègues. Après les CAP, les commissaires paritaires communiquent aux collègues les résultats de la commission et se tiennent à leur disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'avis qu'ils envoient aux personnels n'est qu'officieux et préalable à la décision administrative, mais permet une information rapide..

Formés par notre organisation pour ce rôle difficile parce qu'il demande une bonne connaissance des textes et une certaine pratique, ils travaillent en liaison avec les instances académiques et nationales du syndicat. En toute occasion, lors des affectations ou des promotions par exemple, ou de difficultés liées à des relations avec la hiérarchie, ils savent être les avocats des personnels, et non de simples témoins impartiaux, encore moins des gestionnaires complaisants.

Les élus du SNASUB s'appuient sur les revendications collectives des personnels se reconnaissant dans notre organisation syndicale pour défendre individuellement tous les collègues.

Un rôle important

Au moment où le mérite est mis en avant par l'administration pour les promotions, pour la rémunération indemnitaire et peut-être dans l'avenir pour le salaire de base, où la notation a été remplacée par une évaluation non quantifiée, les commissaires paritaires ont un rôle essentiel pour rappeler certains principes fondateurs de la Fonction publique comme l'ancienneté, l'égalité de traitement à travers l'application de barèmes, etc... Le SNASUB condamne le principe des postes à profil et son développement, qui fausse le mouvement.

A l'occasion du traitement individuel des carrières, c'est toute la démarche de gestion de la Fonction publique qui apparaît : par exemple les postes à profil illustrent une démarche "marchande" étrangère à l'esprit de Fonction publique et remettent en cause l'esprit sinon la lettre de ses statuts.

Nous réaffirmons qu'un fonctionnaire a vocation à occuper tous les emplois du corps auquel il appartient. Les concours passés, l'ancienneté, la formation continue, l'expérience, garantissent les compétences.

Une nouveauté pour les non titulaires :

les Commissions Consultatives Paritaires (CCP)

C'est une instance de dialogue aux attributions très inférieures à celles d'un CTP ou d'une CAPA pour les fonctionnaires. Le SNASUB avait critiqué l'étroitesse des prérogatives : sanctions disciplinaires et licenciements.

Depuis les élections, qui se sont étalées pour la plupart entre décembre 2008 et avril 2009, qui ont vu les contractuels désigner majoritairement des élus FSU, les autorités

administratives ont parfois voulu ignorer ou minimiser le rôle des élus. Il faut donc réagir en essayant d'arracher un maximum d'acquis.

Le SNASUB est le syndicat des titulaires et des précaires. A ce titre, il développe une aide pour les élus, fournit des informations pour se défendre et organise les contractuels pour que leur voix puisse se faire entendre.



Des conditions plus difficiles pour les personnels et des outils de défense à préserver

La notation a disparu, mais la contestation de l'évaluation en commission paritaire est possible, même si l'évaluation permet moins que la notation des comparaisons objectives. Il faut être vigilant et refuser les projets de diminuer le champ des compétences des commissions paritaires, projets qui prétendent réduire leur rôle à l'avancement, aux mesures disciplinaire et... au licenciement.

Au moment où, avec les suppressions de postes, les exigences des hiérarchies se font plus pressantes, où le "stress" se développe dans les services, de plus en plus nombreux sont les collègues qui ont besoin d'être défendus, de plus en plus nombreuses les nécessités de conciliation parce que des difficultés relationnelles ne trouvent pas leur solution dans le service.

Enfin, le développement du principe de responsabilité de l'agent nécessite que soit assurée sa protection.

Textes : Décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux CAP ; circulaire d'application du 23 avril 1999.

Commissaires paritaires nationaux

AENES

ADJAENES

Bernard GUÉANT
Rectorat
20 bld d'Alsace-Lorraine
80063 AMIENS
03 22 82 37 32
gueant.bernard@yahoo.fr

Dominique RAMONDOU
SNASUB-FSU
3 chemin de la Céprière Bât C
31100 TOULOUSE
05 61 43 60 64 / 06 84 20 95 54
ramondou.snasub@yahoo.fr

Yvette LASSAN
Lycée Aristide Briand BP 155
20 avenue du Cdt Dumont
05007 GAP CEDEX
04 92 52 84 55
yvette.lassan
@ac-aix-marseille.fr

Chantal WELSCH FLORENT
E.R.E.A.
BP 20175 VERNY
57157 MARLY CEDEX

Geneviève TRUFFOT
Rectorat 168 rue Caponière
14000 CAEN
02 31 30 15 00
genevieve.salmero-truffot
@ac-caen.fr

Yann MAHIEUX
I.A.
8 rue Eric Satie
93008 BOBIGNY
01 48 96 36 65
creteil.snasub@free.fr

Christine CANON
Collège Le Haut des Champs
Rue Jean Bouveri
71360 EPINAC
03 85 82 40 10
chrittinesaisy@aol.com

Josiane MICHALLAT
Rectorat BP 1065
38021 GRENOBLE

SAENES

Philippe LALOUE
Lycée Edouard Gand
70 bd de St Quentin
80098 AMIENS
03 22 53 49 76
philippe.lalouette@ac-amiens.fr

Suzanne MAMOUL
Lycée J. Jaurès Route de Blaye
81400 CARMAUX
05 63 80 22 00
suzanne.mamoul@wanadoo.fr

Jean-Claude CARABINI
Collège Léonce Dussarat
2 boulevard du Collège
40100 DAX 05 58 74 05 05
jeanclaude.carabini@wanadoo.fr

Christine PERRONE-NOURY
Université Rennes II
UFR de Langues – Dpt d'Anglais
Place Recteur Henri Le Moal
CS 64302
35043 RENNES CEDEX
02 99 14 16 11
christine.noury@univ-rennes2.fr

Jean-Christophe CASTELAIN
Collège de la Morinie
Avenue Guy Mollet
62505 ST OMER CEDEX
03 21 38 01 53
jean-christophe.castelain
@nordnet.fr

Françoise ELIOT
9, rue d'Ancerville
55170 SOMMELONNE
09 71 22 31 81
snasub.fsu.tresorerie
@wanadoo.fr

ADAENES

Thomas VECCHIUTTI
LP Fimosello
Avenue du Maréchal Lyautey
BP 581 20189 AJACCIO
04 95 10 53 04
thomaslp@wanadoo.fr

Alma LOPES
I.A. 31 Rue de l'Université
34058 MONTPELLIER
04 67 91 52 32
lopes.alma@wanadoo.fr

CASU

Marie-Dolorès CORNILLON
Lycée Victor Duruy
33 bd des Invalides
75007 PARIS
01 40 62 31 31 / 06 86 79 86 29
md.cornillon@orange.fr

David GIPOULOU
Rectorat
13, rue François Chénieux
87000 LIMOGES
05 55 11 40 40
david.gipoulou@ac-limoges.fr

BIBLIOTHEQUES

Magasiniers spécialisés

Richard ASSMUS (BUTC Compiègne)
richard.assmus@utc.fr 03 44 23 43 11

Maud BONNEFON
maud.bonnefon@bnf.fr

Henri FORTINE (SCDU Paris 8)
01 49 40 69 06
hfourtine@univ-paris8.fr

Matthieu JOSEPH (BIU Médecine)
06 15 59 99 02
mattieu_jo@yahoo.fr

Marina JOSIPOVIC
(SCDU FRanche-Comté, section Belfort)
marina.josipovic@univ-fcomte.fr

Florence POURADIER
(BU Langues orientales)
65.floflo@gmail.com

Valérie VAYSSIERE-GASPARD
(BIU Montpellier)
vlebon34@yahoo.fr

Olivier VO-TAN
(BNF) olivier.votan@bnf.fr

Frédéric WEISZ
(BNF) 01 53 79 37 94

Sonia ZAMORD
(SCDU Paris 5)
sonia.zamord@parisdescartes.fr

Assistants des bibliothèques

Rita CAMIER
(CRDP Nord-Pas de Calais)
rcamier.crdp@ac-lille.fr

Hervé PETIT (SCDU Toulouse 2)
05 61 50 39 39
herve.petit@univ-tlse2.fr

Denise TASSIUS (SCDU Antilles-Guyane), Section Martinique
denise.tassius@martinique.univ-ag.fr

Julie VIDAL (BIU Montpellier)
04 67 04 30 70
julie.vidal@univ-montp1.fr

Bibliothécaires adjoints spécialisés

Isabelle CALVET (SCDU Paris 1)
01 44 07 89 05 isabelle.calvet@univ-paris1.fr

Jacqueline DIASCORN
SCDU Poitiers 06 09 95 94 44
jacqueline.diascorn@univ-poitiers.fr

Nadine LE BONHOMME
SCDU (SCDU Evry Val d'Essonne)

Anne-Marie PAVILLARD (BDIC)
01 41 63 27 51/52
amp@snasub.fr

Brigitte REBILLARD (BIU Médecine)
01 40 46 19 41
brigitte.rebillard@bium.parisdescartes.fr

Céline RIDET (SCDU Aix-Marseille 1)
celine.ridet@univ-provence.fr

Michel THEVENEAU (SCDU Orléans)
02 38 49 40 64
michel.theveneau@univ-orleans.fr

Christian VIERON-LEPOUTRE (SCDU Franche-Comté) (BU Sciences)
03 81 66 61 80
christian.vieron-lepoutre
@univ-fcomte.fr

Bibliothécaires

Karine BUSCH (SICD Grenoble 2)
04 56 52 85 59
karin.busch@upmf-grenoble.fr

Catherine TELLAA (SCDU Marne-la-Vallée) 01 60 95 76 31
catherine.tellaa@univ-mlv.fr

Conservateurs

Béatrice BONNEAU (BPI)
06 19 94 87 13
bonneau.beatrice@free.fr

Nelly CLEMENT-GUYADER
IUFM Rouen 02 32 82 86 21
nelly.clement-guyader@univ-rouen.fr

Delphine COUDRIN (SCDU Bordeaux 4)
delphine.coudrin@u-bordeaux4.fr

Agnès MACQUIN (SCDU Franche-Comté)
03 81 66 61 84
agnes.macquin@univ-fcomte.fr

ITRF

Ingénieurs d'études

Pierre HEBERT
Université de Rouen Maison de l'Université
Place Emile Blondel
76821 Mont-saint-Aignan cedex
02 32 76 92 12
06 77 69 94 90
pierre.hebert@univ-rouen.fr

Jérôme BANULS
06 61 50 44 01
banuls@univ-tlse2.fr

Techniciens

Sylvie DONNÉ-LACOUTURE
01 30 83 48 62
sylvie.donne@ac-versailles.fr

Sylvie MILLET
02 32 74 40 17
sylvie.millet@univ-lehavre.fr

Adjoints techniques

Eric DUPONT
02 47 36 67 75
eric.dupont@univ-tours.fr

Jean-Emmanuel ROLLIN
03 80 39 50 97
jean-emmanuel.rollin
@u-bourgogne.fr

Pouvoir d'achat et rémunérations

Une baisse systématique aux nombreuses conséquences

Depuis 10 ans la baisse de la valeur du point (1% en moyenne par an) a consacré une forte dégradation des rémunérations des fonctionnaires.

Ce sont 12 milliards d'Euros d'économies pour l'Etat au titre de 2010 soit bien plus que les économies attendues des suppressions de postes (600 millions en 2010).

Cette politique salariale désastreuse s'illustre par le recul des rémunérations de la Fonction publique d'Etat par rapport au P.I.B. mais surtout par le recul du niveau de vie des fonctionnaires.

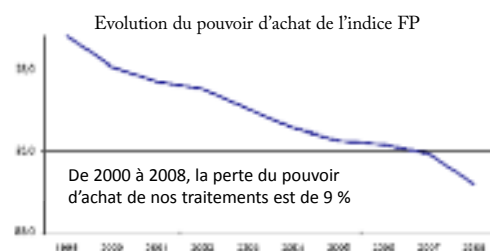
L'absence de proposition du gouvernement sur les négociations salariales en juin a conduit à la déclaration des 8 fédérations de fonctionnaires réaffirmant le 30 juin : « nos organisations réaffirment ensemble que la valeur du point d'indice est l'élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction publique ».

Sur ces bases, l'ensemble des fédérations de fonctionnaires ont quitté les « négociations salariales ».

L'annonce des augmentations des prix (énergie, transport, alimentation) laisse présager de nouvelles pertes du pouvoir d'achat.

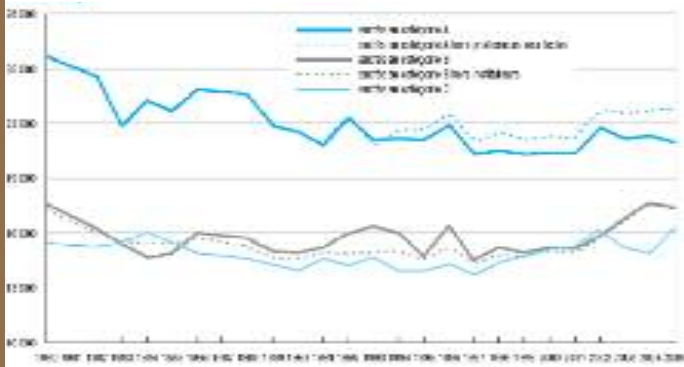
Pouvoir d'achat : 10% de baisse entre 2000 et 2010

- A chaque augmentation du SMIC, le gouvernement est contraint de relever le traitement minimum de la Fonction publique.
- Les ajustements qui ont suivi sur la grille de catégorie C n'ont pas empêché l'écrasement de la grille, contrariant la carrière des personnels concernés.



Une politique salariale désastreuse :

l'évolution des salaires à l'entrée de la Fonction publique d'Etat selon la catégorie hiérarchique depuis 1980 (source : INSEE)



Catégorie B : une nouvelle GRILLE en 3 grades

Débuts de carrière :

- niveau bac indice majoré 310 (+13 points ; 1,07 SMIC),
 - bac +2 à l'IM 327 (+19 points ; 1,13 SMIC)
- Fin de carrière à l'IM 551 (+17 points ; 1,9 SMIC) avant 2011, à 562 (1,94 SMIC) en 2011.

- Une réforme de la grille financée par les personnels eux-mêmes
 - Allongement de la durée de carrière : 33 ans (32 pour les CII) (actuellement 26 ou 29)
 - une augmentation moyenne de 2,5% de la rémunération.

Catégorie A :

Seule proposition dans les négociations ouvertes aux seuls signataires : celle d'un GRAF (grade d'avancement fonctionnel).

La Garantie individuelle de pouvoir d'achat (G.I.P.A)

Création en 2008 pour garantir le pouvoir d'achat, ce qui est une reconnaissance certaine de la perte du pouvoir d'achat sur la valeur du point, la GIPA a concerné 5% des fonctionnaires d'Etat en fin de carrière en 2008.

Le calcul ne prend en compte que l'indice de traitement (hors indemnité de résidence, NBI, primes diverses). Il s'agit de constater une perte de 4 ans du pouvoir d'achat du traitements brut pour compenser une partie des pertes. Conséquence : les plus jeunes sont moins bien payés que leurs aînés au même moment de leur carrière. Des calculateurs sont disponibles pour connaître le montant 2010 (Fsu.fr).

Nos revendications salariales

Le SNASUB revendique :

- un salaire minimum fonction publique à 1600 euros nets ;
- la ré-indexation des salaires sur les prix ;
- 300 euros nets pour tous calculés en point d'indice et 5% d'augmentation de la valeur du point comme mesure immédiate ;
- la reconstruction de la grille.

La dérive indemnitaire se confirme

Depuis les « accords » Aménagement du temps de travail de 2002, les gouvernement ont promis le relèvement des indemnités des personnels de l'Éducation nationale, moins bien traités que dans d'autres ministères.

Un fondement malsain : gager les augmentations par les suppressions de postes.

La théorie actuelle (depuis la Révision Générale des Politiques Publiques) est de rendre la moitié des sommes économisées par les suppressions de postes en amélioration de carrière et revalorisation indemnitaire.

Evidemment ce marché de dupes ne fonctionne pas : la dévalorisation du point d'indice (10% de perte depuis 2000) représente plus de 12 milliards pour la Fonction publique d'État et « le retour des non remplacements s'établira à 475 millions en 2010 »(source : «rapport sur l'état de la Fonction publique et les rémunérations » (budget 2010).

Les chiffres donnés par les documents annexes au budget 2010 sont éclairants :

Dans le tableau 6-4-5 SALAIRES MOYENS ANNUELS NETS PAR CATEGORIE DES AGENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET EN 2007, on apprend :

Catégorie	Traitement brut de base	Primes	Taux	Salaire net global après cotisations
Attachés et inspecteurs	31 520	13 455	43	38 722
Secrétaires administratifs et contrôleurs	22 970	6 756	29	25 425
Adjoint administratif échelle C >ou = 4	19 013	4 511	24	20 130

NDLR : il n'est repris ici que les catégories les plus proches de nos lecteurs en A, B et C à l'exclusion des militaires, enseignants, policiers, magistrats et personnels de direction

Dans le même temps , le ministère de l'enseignement supérieur a communiqué cette année (28 mai 2010) les taux moyens des IAT IFTS ou PPRS versés aux personnels dans les établissements d'enseignement supérieur en 2008.

Nous y trouvons, par filière :

ASU

Adjoint administratif : 1 752,46
SASU : 2 720,23
ADAENES : 4 372,69

Bibliothèques

Magasinier : 1 170,58
Assistant et bibliothécaire adjoint spécialisé : 1 760,00
Bibliothécaire : 2 488,92

ITRF

Adjoint technique de recherche et de formation : 1 728,18
Technicien : 2 387,47
Assistant ingénieur : 2 784,10
Ingénieur d'études : 3 683,56
Ingénieur de recherche : 6 049,47

La comparaison est éloquent : le régime indemnitaire de l'Éducation nationale est très en dessous de la moyenne interministérielle évoquée plus haut les sommes versées en 2008 sont très inférieures aux montants relevés par le ministère des finances en 2007

Les modalités de financement des revalorisations indemnitaires (suppressions de postes) augmentent les indemnités de tous les personnels en poste pendant que la baisse du point d'indice consacre des pertes du pouvoir d'achat. Rappelons par exemple que la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat instaurée en 2008 pour 2009/2010/2011 exclut les indemnités des calculs de perte.

La PFR, nouvel instrument de division des personnels et d'individualisation des salaires

Avec la mise en place de la Prime de fonctions et de résultats (en 2009 pour les A administratifs – au 1^o juin 2010 pour les B administratifs, en 2011 pour les catégories C) on s'achemine vers un nouveau système de rémunération permettant de multiplier les arbitraires.

La cotation des postes aboutit à une myriade de niveaux brisant toute référence collective et incluant une rémunération au mérite permettant tous les arbitraires possibles.

Il s'agit là d'aller le plus loin possible vers la mise en concurrence des personnels au détriment du fonctionnement du service public.

Les indicateurs de gestion retenus pour juger des responsabilités exercées ne peuvent s'apprécier de manière quantitative. La dérive est manifeste au ministère de l'intérieur avec le nombre de « garde à vue » comptabilisé par commissariat aboutissant à une inflation démentielle des gardes à vue !

Voir nos positions sur www.snasub.fr

Le SNASUB n'est pas indifférent à la gestion du système indemnitaire et défendra les systèmes les plus objectifs mais la dérive indemnitaire ne peut être que condamnée.

Le SNASUB a rappelé lors de son dernier congrès ses positions en matière indemnitaire :

- alignement sur le taux le plus favorable parmi ceux pratiqués
- transparence des modalités d'attribution
- revalorisation des primes et indemnités existantes pour atteindre la parité avec les autres ministères, préalable à leur intégration dans le traitement par prise en compte dans la grille unique de rémunération.

Le rythme s'accélère

Après avoir supprimé près de 100 000 emplois de fonctionnaires depuis 2007 (sur quatre années), le gouvernement de François Fillon vise le même chiffre sur les trois exercices budgétaires prochains (2011, 2012 et 2013).

Avec 34 000 suppressions annuelles prévues d'ici 3 ans, l'offensive générale contre les emplois de la Fonction publique va donc continuer. Aux ordres des marchés financiers et d'une logique libérale destructrice, la politique menée par le gouvernement vise à réduire les dépenses publiques en s'attaquant aux services publics et aux budgets sociaux et non aux mesures fiscales favorisant les plus riches (le bouclier fiscal par exemple) ou l'exonération des charges patronales (coûtant près de 30 milliards de recettes par an au budget de l'État).

Haro sur les emplois de l'Éducation nationale

Sur les 34 000 suppressions de postes de fonctionnaires prévues pour 2011, 16 000 emplois concerneront l'Éducation nationale. Le *Café pédagogique* a récemment rendu publics (courant mai) les documents internes à notre administration qui présentaient les pistes envisagées pour satisfaire les apprentis sorciers de la règle à calculer et du coup de rabot : tous les secteurs sont touchés, sans exception. Des suppressions de postes d'enseignants spécialisés dans la prise en charge de la difficulté scolaire dans l'enseignement primaire à l'augmentation arbitrairement décidée du nombre d'élèves par classe, tout est envisagé pour permettre les retraits d'emplois. L'ensemble est détaillé par des fiches de travail, remises aux décideurs locaux des services déconcentrés de l'Éducation nationale (recteurs et inspecteurs d'académie), "*identifiant une trentaine de leviers*" pour cibler les retraits d'emplois.

Les emplois administratifs concernés, en services comme en EPLE...

Tout comme les postes d'enseignants, les emplois administratifs sont visés par les fiches ministérielles. La fiche n° 13, intitulée avec force démagogie "*Renforcement de l'efficacité des emplois administratifs dans les services déconcentrés et dans les EPLE*" indique clairement les intentions : définir puis informer le ministre "*d'un plan d'action académique*" prévu pour réorganiser les services et ainsi permettre de réaliser des "*gains*" en emplois permettant d'envisager le calibrage national des suppressions.

Après avoir détruit près de 3 000 postes administratifs depuis 2006, dont plus des 2/3 en services (centraux et déconcentrés), le ministère envisage clairement de réintroduire les EPLE dans son territoire de chasse, alors qu'ils les avaient épargnés en 2009 et 2010.

Evidemment, les "*leviers*" sont connus pour réorganiser et permettre ainsi les retraits d'emplois : mutualisations (de missions académiques, des missions comptables en EPLE...) mais d'autres apparaissent également : suppression des EPLE de petite taille, redéfinition de la fonction administrative en EPLE visant à "*rationnaliser*" (comprendre supprimer) la carte des postes implantés...

En bref, il est demandé aux responsables académiques de tout faire pour satisfaire à l'appétit des casseurs d'emplois.

Des mesures qui cassent le service public

Evidemment, la destruction massive des emplois publics à l'œuvre actuellement se retourne très concrètement contre les usagers des services publics, les élèves et leurs familles, et contre les personnels qui y exercent.

Après plusieurs années d'une telle politique, après notamment plusieurs dizaines de milliers de suppressions d'emplois statutaires et de contre-réformes, qui peut prétendre que l'Éducation nationale remplit parfaitement sa mission d'éducation, d'instruction ou de qualification des jeunes ?

Cette politique remet tout simplement en cause le droit à une éducation de qualité pour tous les jeunes.

Elle est également contraire aux intérêts des salariés qui y travaillent. Les conditions d'exercice s'y dégradent, le stress au travail s'y développe car il faut faire autant (voire plus et/ou mieux, à entendre les discours officiels) avec moins de personnels...

Cela ne va plus pouvoir durer très longtemps sans mobilisations majeures...

**Fonction
publique, Éducation
nationale, filière administrative :**
le gouvernement veut augmenter le
rythme annuel des suppressions
de postes



L'entretien professionnel : un outil mal dégrossi au profit d'un management imité du privé

Le SNASUB n'a jamais caché son hostilité envers cet entretien professionnel qui n'est qu'une copie appliquée au Service public d'une pratique largement utilisée dans le Secteur privé. Ceci n'est pas en soi un critère de vilénie ou de forfaiture, mais en l'occurrence c'est le signe d'une volonté de faire fi des spécificités de la gestion publique et accessoirement l'indication que pour les administrations le statut des fonctionnaires n'est pas voué à un grand avenir.

En effet l'entretien professionnel ne constitue en rien une avancée pour les salariés du Service public ; il est conçu comme le point de départ d'une évaluation individuelle de performance et il peut donner lieu à de nombreuses dérives.

Ainsi dans un service, une hiérarchie qui souhaite contraindre les effectifs, et c'est ce qui s'applique de plus en plus, pourra fixer des objectifs individuels toujours plus importants en terme de volume de travail en faisant miroiter un gain salarial par le biais indemnitaire.

Nous n'en sommes plus au point où on nous présentait l'entretien professionnel comme un moyen d'écoute mutuelle, presque comme le sésame d'une relation sociale ou le confort le disputait à la courtoisie bien comprise.

Nous en sommes à une phase où l'entretien professionnel devient l'outil privilégié de l'individualisation et de la mise en concurrence des salariés publics entre eux.

Le SNASUB n'a jamais appelé de ses vœux une telle évolution, il milite au contraire pour que la gestion des carrières se fasse de manière transparente et juste, pour qu'un réel contrôle des instances paritaires puisse s'exercer.

L'entretien professionnel est loin d'être comme la langue d'Esopo dont on sait qu'elle pouvait aussi contenir le meilleur. Même dans le cas où un fonctionnaire serait couvert d'éloges dans un compte-rendu d'entretien, la perversité du système fait que les appréciations positives pourront être utilisées pour dévaloriser y compris salarialement ses collègues.

Nous avons également d'ores et déjà la preuve que l'administration s'appuie de manière totalement discrétionnaire sur les compte-rendus d'entretien niant des qualités expressément signalées quand elle ressent le besoin d'écarter ou de sanctionner un fonctionnaire. Pire encore ? certains se livrent à des exégèses hasardeuses pour justifier des décisions n'ayant pu trouver ailleurs d'autres fondements.



Lien avec l'indemnitaire

Le lien avec la PFR n'est pas encore réalisé concrètement, mais il ne saurait tarder. L'entretien professionnel deviendra dès lors l'outil de détermination d'une part indemnitaire et d'une négation de l'égalité indispensable pour le fonctionnement du service public.

On nous rétorquera que l'appréciation du mérite des uns ou des autres est déjà en vigueur depuis des lustres et qu'il n'y a ici qu'une nouvelle formalisation de l'évaluation.

Mais l'argument ne tient pas ; l'attribution d'avantages pécuniaires individualisés directement liés à une procédure de cette nature change radicalement l'optique d'accomplissement des missions de service public.

Voyez déjà les ravages de cette politique du résultat qui se confond étrangement avec la culture du chiffre et avec un certain abattage de procédures dans les parages du ministère de l'Intérieur ou au voisinage de systèmes automatisés fiscaux ou assimilés.

Culte de la productivité et dégradation des conditions de travail

Nous qui sommes si fiers de cette mission éducative et qui nous opposons à sa marchandisation, pouvons-nous laisser se dégrader les conditions de travail en faisant mine de ne pas nous en apercevoir pour recevoir quelques euros de gratification ?

N'en doutons pas, il y aura de plus en plus de pression quand la triste besogne du raboutage des postes, des mutualisations forcées ou de l'hypertrophie des agences comptables aura, si on n'arrive à s'y opposer, complètement dégradé le cadre des missions de service public.

Les fameux objectifs de l'entretien professionnel seront de plus en plus exigeants et ce management de la performance montrera comme dans le privé son véritable enjeu : faire de la productivité le seul ressort de la gestion et de l'administration.

L'entretien professionnel comme toute la machinerie managériale en marche dans notre secteur contribue à un laminage de notre activité, en lui niant ses caractéristiques, il prélude à de sombres aboutissements.

On a appris il y a quelques temps qu'un hôpital parisien avait délocalisé au Maroc le secrétariat des compte-rendus opératoires ; le progrès est en marche, il suffit de croire que les apôtres du management moderne veulent notre bien !

Défendons nos retraites !

RETTAIT
du projet de loi





Toutes et tous en grève le 7 septembre 2010



www.snasub.fr

Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques
Fédération Syndicale Unitaire

Le projet de réforme

Relèvement des âges

• **Catégories « sédentaires »** : l'âge légal de départ sera progressivement porté de 60 ans en 2010 à 62 ans en 2012.

Date de naissance	Age du droit au départ
Avant le 1er juillet 1951	60 ans
1er juillet 1951	60 ans et 4 mois
1er juillet 1952	60 ans et 8 mois
1er juillet 1953	61 ans
1er juillet 1954	61 ans et 4 mois
1er juillet 1955	61 ans et 8 mois
1er juillet 1956	62 ans

Décote

L'âge auquel la décote s'annule est relevé de 4 mois à partir de 2016.

Il sera de 67 ans en 2023. Ajouté à l'allongement de la durée de l'activité professionnelle requise, c'est un facteur important de baisse des pensions.

Augmentation des retenues pour pension

Passage en dix ans de 7,85% prélevés sur le traitement indiciaire brut à 10,55% en 2020, par une augmentation de 0,27 point par an.

En 2020, cela représentera l'équivalent d'une journée de salaire par mois en moins.

Pour les fonctionnaires de l'État, les traitements comme les pensions sont imputés au budget de l'Etat.

C'est donc un jeu d'écriture budgétaire qui programme une baisse des salaires.

C'est à terme une économie de 3 milliards d'euros par an en application du plan de rigueur.

Minimum garanti

Son attribution serait soumise à l'une des deux conditions :

- avoir la totalité des trimestres exigés (tous régimes) ;
- ou bien partir à l'âge auquel la décote s'annule.

Actuellement, le minimum garanti permet de relever d'environ 140 euros par mois les pensions les plus faibles. Des milliers d'agents sont concernés chaque année, environ la moitié des retraités de la FPT.

La restriction drastique de l'accès au minimum garanti est une mesure particulièrement injuste !

Mères de 3 enfants

Fermeture de l'accès : seules les mères de 3 enfants nés avant 2012 et ayant 15 ans de service en 2010 conserveront le droit à un départ anticipé, (à conditions inchangées seulement si elles font leur demande avant le 31 décembre 2010).

Pour les demandes déposées après cette date, le calcul de la pension se fera selon les règles en vigueur pour les fonctionnaires nés la même année, et non plus en fonction de l'année de l'ouverture du droit à pension.

De fait, le gouvernement supprime la dernière possibilité importante de départ anticipé (16 000 environ par an).

Mais rien sur...

- le rétablissement des bonifications pour enfants supprimé dans la Fonction publique en 2003 ;
- la prise en compte des années d'étude et de formation ;
- la prise en compte de la précarité ;
- la situation des fonctionnaires polyensionnés.

Emplois des seniors

Des mesures dérisoires d'aides pour 1 an aux entreprises pour l'embauche de salariés de plus de 55 ans. Rien pour élargir et améliorer la CPA dans la Fonction publique !

Pénibilité

Refus de reconnaître la pénibilité à partir de critères objectifs.

Dispositif individuel de « retraite pour pénibilité » accessible aux seuls salariés souffrant « au moment du départ en retraite d'un affaiblissement physique avéré ».

Rien pour ceux dont « la santé n'est pas altérée, mais risquerait de l'être plus tard ».

Carrières longues

L'âge d'accès au dispositif est décalé.

Ceux qui ont commencé à travailler avant 18 ans pourront partir à 60 ans... s'ils respectent la condition de durée cotisée, 43 ans en 2012.

Le dispositif antérieur, en distinguant durée cotisée et durée validée, avait écarté la plupart des femmes, et ceux qui ont connu maladie ou chômage.

Des recettes nouvelles

Au total, 4,6 milliards d'euros en 2020, dont 1970 millions sur les plus hauts revenus des personnes physiques et 2650 millions sur les entreprises.

Cela représente à peine 10% des besoins de financement.

L'effort demandé aux salariés

1. Action sur les bornes d'âge : 20,2 milliards d'euros en 2020
2. Convergence des règles « public- privé » : prix à payer pour les fonctionnaires 4,9 milliards d'euros en 2020
3. Gel de la contribution employeur de l'Etat au financement de la retraite des fonctionnaires ; cela ne peut qu'entraîner des baisses de pensions.

Dispositif d'alerte

- Adoption par le Parlement « d'objectifs quantifiés »
- Proposition par le « comité de pilotage » de « mesures d'ajustement » en cas de dépassement des dépenses prévues.

Rendez vous en 2018 : on n'en a pas fini avec les régressions !

Toute l'actualité sur www.snasub.fr

Retrait du projet de loi sur les retraites !

Se mobiliser dès la rentrée !

Alors que les inquiétudes et préoccupations des français sont bien réelles, le Président de la République ignore superbement la réalité quotidienne de la population et ne propose aucune réponse pour sortir de la crise et améliorer la situation de l'emploi, du pouvoir d'achat, des retraites...

Sa « réforme » injuste des retraites n'apporte aucune solution pérenne aux problèmes de financement faisant le choix d'un apport financier minime des hauts revenus, des revenus du capital et des entreprises, l'essentiel des « efforts » portant sur les salariés, les femmes et les jeunes !

Avec cynisme le Président parle de « justice » mais se garde bien d'assumer la baisse réelle du niveau des pensions, le creusement des inégalités notamment entre les hommes et les femmes...

Avec dogmatisme, il confirme le recul de l'âge légal de départ à la retraite, tout comme l'augmentation du taux de cotisation des fonctionnaires et la baisse de leurs salaires nets.

Confisquant aux salariés l'allongement de l'espérance de vie, le relèvement des bornes d'âge entraînerait une baisse générale

des pensions et aggraverait les injustices. Et dans la Fonction publique des mesures concernant l'alignement du taux de cotisation, la situation faite aux mères de famille et la mise sous condition du minimum garanti demeurent. Ce sont autant de reculs indéfendables !

Pour la FSU ce projet reste injuste et inacceptable et elle confirme son exigence de retrait.

Dans le même temps, un plan de rigueur et d'austérité sans précédent, même s'il refuse de dire son nom, est mis en œuvre : dégradation du pouvoir d'achat des agents publics, remise en cause des services publics avec 100 000 postes supprimés en 3 ans et encore 34 000 suppressions prévues au budget 2011 ! Autant de régressions qui vont toucher aussi bien la justice, l'éducation, la culture, la santé... !

La FSU appelle à faire du 7 septembre une grande journée de grève et de manifestations avec l'ensemble des salariés du public et du privé, les demandeurs d'emplois, les jeunes et les retraités pour refuser cette réforme des retraites et pour des solutions justes pour pérenniser les retraites par répartition et améliorer le code des pensions.

(FSU, 13 juillet 2010).

**TOUS ENSEMBLE,
EXIGEONS LE RETRAIT DU
PROJET DE REFORME DES
RETRAITES !**

L'âge légal de la retraite à
62 ans ?

A taux plein à 67 ans ou
pour 42 annuités cotisées ?

Les séniors au travail et les
jeunes au chômage ?

En France comme en
Grèce, un plan de rigueur
dicté par les marchés
financiers ?

Non merci !



Une loi à l'automne en faveur des contractuels ?

Tout le monde se rappelle de l'intervention télévisée de Nicolas Sarkozy en janvier 2010 annonçant son intention de titulariser les contractuels.

A sa suite, Georges Tron, secrétaire d'État à la Fonction publique, précisait le 29 avril à propos des contractuels : *« La possibilité d'être titularisé grâce à un dispositif adapté, comme un examen professionnel ou une procédure à déterminer qui tiendra compte de [leur] expérience professionnelle, doit pouvoir [leur] être offerte. Un projet de loi devrait être présenté à l'automne ».*

Parallèlement, il souhaitait le développement du CDI pour ceux ayant six ans d'ancienneté. Où en est-on aujourd'hui ?

Ouverture de discussions avec les syndicats

A l'étape actuelle, les syndicats ne sont pas en possession de la moindre mouture de projet de loi. Le ministère de la Fonction publique cherche pour le moment à gagner les syndicats à l'élaboration d'un protocole d'accord, antichambre du projet de loi.

Il dépend des mobilisations et de la fermeté syndicale pour ne pas en faire une loi « faire-valoir » qui redore le blason d'un sarkozysme en pleine décrépitude.

Tout l'enjeu est de savoir si la loi prévue va accompagner la précarité dans la Fonction publique ou la combattre.

Toujours est-il que le 22 juin 2010, le ministère de la Fonction publique réunissait les organisations pour évoquer le devenir des contractuels. Georges Tron y a précisé qu'il y aura un plan de titularisation, « évidemment ciblé et progressif ».

Il a été aussi annoncé cinq réunions thématiques en septembre-octobre portant sur les statistiques, les cas de recours, le renouvellement des contrats, l'accès à l'emploi de titulaires, les conditions d'emploi des ANT (Agents Non Titulaires).

En novembre et décembre : négociation d'un protocole d'accord. Au premier trimestre 2011, travail sur les rédactions législatives et réglementaires, sans attendre le vote de la loi.

La tâche des syndicats non enseignants de l'Education nationale sera de rappeler constamment l'existence des contractuels de bureau car la « tendance naturelle » est d'évoquer essentiellement les grosses cohortes d'enseignants non titulaires.

Par ailleurs, il sera nécessaire de ne pas opposer les contractuels CDisables et ceux en CDD de façon permanente. Or, actuellement le CDI figure à l'article 4 de la loi de 1984, tandis que les contractuels de catégorie B et C sont recrutés en vertu de l'article 6 pour des besoins à temps incomplets ou temporaires. Hors cas de titularisation, un danger existe d'un isolement des contractuels régis par cet article 6 travaillant dans les services administratifs de l'Etat, mis dans une situation inchangée.

Le SNASUB veillera à ce qu'ils ne soient pas les oubliés de l'Histoire.

Quels moyens l'Etat va-t-il se donner pour titulariser les contractuels ?

Le gouvernement a assuré à la Commission européenne qu'il ramènerait à 3% le déficit public en trois ans sur la période 2011-2013. C'est justement sur cette période que le ministère de l'Education nationale a demandé aux académies de programmer les baisses d'effectifs de fonctionnaires. On sait déjà que pour 2011, 16 000 postes, tous métiers confondus, devraient être supprimés à l'Education nationale. Dans ce contexte, on peut légitimement s'interroger sur les affectations dont disposeront les titulaires potentiels.

Il sera donc incontournable de s'extraire des contraintes européennes, qui sont celles que le gouvernement s'est lui-même imposé, pour donner satisfaction à l'ensemble des revendications que nous portons depuis des années pour la titularisation des contractuels. Il faudra que les syndicats et les personnels, unis dans un même élan, exercent une pression importante pour gagner un maximum de dispositions nouvelles améliorant le sort des contractuels et leur titularisation la plus rapide.

Crous

Le service public et ses personnels mis à mal

2800 administratifs travaillent au sein du CNOUS et de son réseau. Nous sommes à la fois gérés par l'institution CNOUS en termes de mouvement interne, de régime indemnitaire, de temps de travail, d'évaluation par l'entretien professionnel... mais aussi par le Rectorat qui détermine les créations ou suppressions de postes et qui gère les plus importants dossiers concernant notre carrière.

La diversité de nos affectations et des missions qui nous sont confiées rend difficiles l'appropriation des informations, la recherche d'une aide syndicale en cas de problème au travail, les discussions et l'action collectives. Nous voulons changer cette « donne » pour une double raison : l'institution des Œuvres est aujourd'hui en danger et en même temps, l'ASU est mise à mal dans tous les domaines (suppressions de postes, modifications du statut de la

catégorie A, nouveau régime indemnitaire avec la PFR, atteintes au paritarisme...).

Le SNASUB renforce donc sa présence et son action au sein du réseau, répondre plus rapidement aux questions des collègues, mieux les défendre individuellement et porter plus efficacement leurs revendications à tous les niveaux.

EPLE : vers la fin d'un modèle au service de la pédagogie ?

Les personnels administratifs en sont les témoins d'année en année, les conditions d'administration et de gestion des EPLE se dégradent. Depuis peu, une accélération de ce phénomène commence à compromettre l'accompagnement pédagogique, la prise en charge de l'élève et la logistique de l'acte éducatif.

Symptomatiques de cette dérive, mais également primordiaux pour la mise en œuvre d'une orientation radicalement opposée à l'esprit de service public à l'écoute des usagers, les bouleversements initiés par la nouvelle carte comptable commencent à produire des ravages.

Ceux qui ont cru qu'il pouvait y avoir l'once d'une bonne intention dans cette réforme n'ont peut-être pas levé le nez du clavier de leur ordinateur, sourds aux discours qui prônaient simultanément le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, et mettaient partout en musique le moins d'Etat.

Aujourd'hui, après le passage de la crise financière, le temps n'est plus pour l'administration de sauver les apparences : il faut globaliser les moyens humains pour mieux supprimer les postes.

La nouvelle carte comptable qui éloigne les comptables des établissements et ne semble pas avoir institué de limites à l'extension du nombre d'établissements par agence se révèle au moment où la carte scolaire, l'affectation des élèves dans un secteur, vole en éclat. Ceci impliquera pour tous les personnels, enseignants et administratifs une déstabilisation de l'implantation des postes sur la base de la constatation des effectifs ; des agences comptables hypertrophiées dans leurs missions mais bientôt sous dotées en personnels par l'effet de la parcellisation des tâches administratives et les suppressions de postes organisées, participeront à un mouvement qui rendra polyvalents ou systématiquement adaptables des personnels dont la qualification sera niée. La preuve de ces incohérences qui sont accompagnées du verbiage administratif sur une prétendue professionnalisation est apportée de manière flagrante quand on observe la gestion des affectations grade par grade et corps par corps.

La mise en extinction du corps des CASU, l'émergence d'APAENES seulement gestionnaires en EPLE, l'incertitude croissante sur la catégorie (A ou B) des gestionnaires, voire l'affectation de catégories C sur des postes de gestionnaire ou l'indistinction catégorielle des postes de secrétariat dans des cas de plus en plus nombreux, conditionnent un management qui tourne le dos aux principes du service public. On n'en est plus à l'application du statut et à la définition même de l'adéquation des grades aux missions, mais à une appréciation individualisée des autorités administratives sur les aptitudes pré-supposées des fonctionnaires à occuper un poste.

Cette stratégie empruntée au privé finira par produire des effets malsains dans les établissements puisqu'elle permettra à un niveau centralisé de gérer un stock de personnels avec le minimum de contraintes, le profilage des postes remplaçant une vacance affichée, et accessoirement de réaliser autant d'économies salariales qu'on pourra imposer d'alourdissement de tâches ou d'infléchissement des conditions de travail.

Pourtant cette gestion cynique pourrait avoir une efficacité si elle s'organisait autour d'un marché des compétences et de la formation comme c'est le cas dans les entreprises privées, avec des recrutements discrétionnaires, au fil de l'eau et une mobilité forcée et non choisie. C'est tout le sens des réformes qui s'amoncellent ces derniers temps et qui dénaturent la Fonction publique. Est-ce jouer les Cassandre que de relier entre-elles des mesures qui concourent toutes à un même objectif ?

*«les bouleversements initiés
par la nouvelle carte comptable
commencent à produire des ravages »*

Nos établissements sont en passe de se livrer entre eux une concurrence inaccoutumée, les autorités de tutelle ne jouent plus leur rôle régulateur, les formations, options ou parcours individualisés deviennent des critères de choix pour les parents. Peut-on croire qu'on ne nous prépare pas un alignement européen sur le plus petit dénominateur de service public et une marchandisation de l'Education ?

Si le pire n'est jamais sûr, la politique de l'autruche prépare les dindons à la farce, sachons organiser la riposte pour que les EPLE soient encore à l'avenir inspirés par le principe d'égalité.



Programmation des suppressions de postes de 2011 à 2013 !

Depuis quelques mois, le ministère de l'Éducation nationale a entamé une procédure avec chaque autorité académique pour supprimer des postes. Jusqu'à présent, le Ministère définissait le nombre de postes par académie à l'aide de l'outil SERACA qui est une application informatique de recensement quantitatif et qualitatif des moyens en emplois et en personnels des services académiques. Il classe les académies qui peuvent être en sur-dotation ou sous-dotation. C'est à partir de cet outil, hors situations particulières, que le ministère annonçait le nombre de postes supprimés chaque année en puisant dans les académies « *sur dotées* », selon les critères officiels.

Un plan social

Désormais, la démarche est partiellement inversée puisque les académies devront remonter au ministère leurs propositions de suppressions. Il a ainsi établi des documents envoyés début mai 2010 à chaque rectorat et chaque Inspection académique afin qu'elles élaborent leurs « *plans sociaux* ».

Le « *schéma d'emplois 2011-2013* » est un document daté du 5 mai 2010 envoyé aux rectorats pour anticiper un plan triennal. La démarche des autorités ministérielles est nouvelle dans la mesure où elles associent de façon plus étroite les autorités académiques dans cette politique. Les normes SERACA ne seraient plus pris en compte seuls puisque « *l'identification des gisements [de postes à supprimer, NDLR] doit se faire indépendamment des situations de sur ou sous-dotation* » qui « *seront pris en compte ultérieurement* » ! Chaque recteur devait constituer autour de lui et de ses secrétaires généraux « *une équipe rapprochée à même de mener ces travaux* ». Le document précise : « *il n'existe pas d'objectifs d'économie défini a priori par 'levier et par académie'* ».

Par levier, il faut entendre le regroupement des structures, l'ouverture du vivier de remplacement ainsi que la disparition pure et simple de personnels administratifs... La suppression de postes d'employés de bureau serait en soi une disposition ! En tout, ce sont 13 leviers recensés dans 13 fiches qui complètent le document « *Le schéma d'emplois 2011-2013* ».

Celles qui intéressent directement les personnels administratifs sont les fiches 7 (Secondaire : Fermer les petits établissements) et 13 (Renforcement de l'efficacité des emplois administratifs dans les services déconcentrés et dans les EPLE).

Fermer les petits établissements...

Sans donner un chiffre-couperet en dessous duquel il faudrait fermer des établissements, la fiche 7 envisage justement que ce soient les autorités académiques qui choisissent leurs propres critères pour fermer des petits établissements. La fiche se termine par un volet « *Evolution du réseau des établissements* » qui doit remonter au ministère avec une « *proposition de gains proposés en emplois (par catégorie d'emplois : administratifs, encadrement, enseignants, éducation, ...)* »

...et « renforcer l'efficacité des emplois administratifs »

La fiche 13 fait le constat que la réforme des retraites a diminué le nombre de départs, 745 contre 877 prévus en 2009. Aussi, les autorités académiques ne peuvent plus vraiment s'appuyer sur les départs en retraites pour supprimer des postes. Ceci implique une gestion du personnel plus difficile avec risque de tension dans les académies par la multiplication de mesure de cartes scolaires.

Conclusion : « *de nombreuses académies ont souhaité répartir les suppressions d'emplois entre les programmes 141 et 214* », c'est-à-dire entre les budgets consacrés aux établissements scolaires et ceux consacrés aux IA et rectorats. Précisons que, théoriquement, les postes supprimés ne devaient concerner que les Services déconcentrés.

La fiche se termine par le volet à remonter au ministère qui indique « *Détail annuel et par dispositif des gains proposés en emplois* » avec un tableau dans lequel chaque autorité académique doit préciser par année (2010, 2011, 2012, 2013) le nombre global de postes concernés pour les IA et rectorat d'une part, et pour les établissements scolaires d'autre part.

On sait que des décisions devaient être prises le 15 juin dernier et qu'un « *schéma d'emploi 2011-2013* » devait être réalisé au plan national. Le retour des informations aux recteurs devant se produire après le 15 juin. Cependant, rien n'a filtré jusqu'à présent.

La grève exemplaire des informaticiens contre le projet de Schéma directeur des infrastructures a marqué le premier semestre 2010.



19 octobre : Elections
aux **CTP des DDI**
pour les personnels
de Jeunesse et Sports :
votez FSU !

Pour la défense et l'amélioration des services aux usagers

Le président Sarkozy n'ignore pas les bibliothèques : dans ses vœux 2010 au monde de l'éducation et de la recherche, il en avait même parlé comme d'un sujet qui lui tenait « *particulièrement à cœur* » ! Mais, pour lui, cela signifie simplement « *des bibliothèques universitaires modernes, ouvertes 7 jours sur 7, de 8 h à 22 h* ». Avec quels moyens ? Nous n'avons pas eu droit à plus de précisions.

Quelques semaines plus tard, la ministre de l'enseignement supérieur, Valérie Pécresse, présentait en grande pompe à l'université de Paris 13 son « *plan pour le renouveau des bibliothèques universitaires* » : un plan qui se voulait « *centré sur la volonté d'améliorer concrètement, là où les étudiants en ont le plus besoin, les différents services proposés* » et prétendait offrir « *enfin une nouvelle conception de la Bibliothèque universitaire, davantage tournée vers l'étudiant, la recherche, la pédagogie et les nouvelles technologies* ». Des objectifs avec lesquels, a priori, on ne peut qu'être d'accord !

Mais, au-delà de ce beau discours, ce « plan » se résume à un objectif : l'extension des horaires d'ouverture des BU, de 65 heures à 84 heures par semaine. Avec quels moyens humains et financiers ? La ministre n'envisage aucune création de postes, elle propose simplement de recruter des moniteurs étudiants ou de payer des heures supplémentaires aux titulaires, selon la formule célèbre de Sarkozy : « *travailler plus pour gagner plus* ».

Nous ne sommes pas opposés par principe à l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques, lorsqu'il est justifié et tend à améliorer les services rendus aux usagers. Mais un tel projet aurait nécessité de consulter d'abord toutes les parties concernées, notamment les syndicats, afin d'examiner ensemble les améliorations à apporter au service public et les moyens nécessaires pour leur mise en place. Ce qui n'a guère été le cas : personnels et syndicats ont été mis brutalement devant le fait accompli.

Le SNASUB-FSU a donc proposé aux autres syndicats des bibliothèques de s'adresser ensemble à Valérie Pécresse pour lui rappeler qu'une bibliothèque ne peut pas être « *simplement un espace chauffé et convivial* » et que « *répondre aux besoins légitimes des étudiants et des chercheurs* » nécessite notamment plus de personnel qualifié, et donc des créations de postes statutaires.

Lettre restée à ce jour sans réponse. Mais le SNASUB-FSU compte bien relancer cette action dès la rentrée universitaire – et appelle donc tous les personnels qui ne l'ont

pas encore fait à signer la pétition de soutien à cette démarche intersyndicale (<http://www.jussieu-en-lutte.fr/ouvertures-bibliotheques/>).

Et, tandis que le ministère de l'Enseignement supérieur refuse toute création de postes, celui de la Culture en supprime : au nom du dogme de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), il est prévu la disparition de 1000 emplois entre 2009 et 2011. Les bibliothèques relevant de ce ministère ne sont pas épargnées : selon la règle du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, 64 postes doivent être supprimés d'ici 2011 à la BnF, et 41 à la Bpi – alors que de nombreux vacataires à temps partiel sont déjà nécessaires pour renforcer les équipes de titulaires (350 à la BnF, 90 à la Bpi).

Contre ces suppressions, les personnels de ces deux bibliothèques ont fait grève pendant plusieurs jours, avec ceux des musées, en décembre 2009 :

« *Comment continuer à ouvrir tous les jours la Bpi, jusqu'à 22 h, week-end et jours fériés compris, avec plusieurs dizaines de postes en moins ?* ».

Pour stopper définitivement cette politique globale de destruction des services publics, obtenir les créations d'emplois nécessaires et un plan de résorption de l'emploi précaire, il est nécessaire que les personnels **se mobilisent tous ensemble** : personnels des BU, de la BnF, de la Bpi et de toutes les autres bibliothèques, et bien plus largement personnels de toute la Fonction publique. C'est ce à quoi œuvrera le SNASUB-FSU.

« Une bibliothèque
n'est pas simplement
un espace chauffé et convivial »



La concurrence entre les personnels ? Non merci !

Comme toute la Fonction publique, le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche est soumis à une pluie de réformes qui modifient radicalement le paysage universitaire et la recherche. L'application de la LRU et le passage obligatoire aux responsabilités et compétences élargies des établissements (RCE) au plus tard au 1er janvier 2012 qui en découle constituent de véritables mises en causes du fonctionnement des établissements et des droits des usagers comme ceux du personnel. Si les établissements devront se débrouiller pour fonctionner sans davantage de moyens (plafonds d'emplois bloqués) ils devront cependant continuer à appliquer les choix politiques définis de façon opaque et anti-démocratique par le gouvernement.

Le maître-mot de ces choix est la mise en concurrence à tous les niveaux et le développement des « pôles d'excellence » dont le grand emprunt est la pierre angulaire. Pour rentrer dans les critères de sélection du grand emprunt les établissements sont invités à se regrouper (fusion de plusieurs établissements en un seul, création de grands établissements, etc..) un des buts étant de mutualiser les moyens pour en réduire les coûts. Ces réorganisations à marches forcées mettent à mal les conditions de travail des personnels. Et tout comme dans d'autres secteurs ayant vécu ce type d'expériences (France télécom notamment) on voit apparaître chez les personnels une grande souffrance au travail.

Casse des repères collectifs et réduction des coûts

Ces changements basés sur l'individualisation cassent les repères collectifs qui sont l'essence même de nos missions, la notion de « compétences » prime désormais sur les qualifications des personnels : tandis que la qualification atteste de la reconnaissance objective d'un diplôme ou/et d'un concours, par contre l'appréciation des compétences est largement subjective car entre les mains des « managers ». La politique de GRH consiste essentiellement dans la gestion des tableaux de bords dans le cadre des objectifs définis dans les Budgets Opérationnels de Programme – BOP. La Politique de Gestion des Ressources humaines et des compétences (GPEC) est perçue par les établissements non pas comme un outil permettant une gestion mettant en relation les besoins des établissements et les qualifications des personnels mais comme un outil permettant surtout une réduction des coûts en personnel.

«Pour combattre ces dérives de marchandisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, des résistances se mettent en place»

C'est cette logique qui est promue dans le rapport du « Conseil de modernisation des politiques publiques » publié fin juin 2010 qui préconise pour l'enseignement supérieur :

- de rénover la fonction RH, dans le contexte d'autonomie croissante des opérateurs universitaires (à travers notamment la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences tenant compte de l'évolution de la démographie étudiante par territoire) ;
- de mettre en place une démarche qualité au sein des universités, notamment dans le domaine des formations et développer l'évaluation par les étudiants ;
- de rationaliser et professionnaliser les fonctions supports et soutien des organismes ;
- d'offrir aux chercheurs un accès à l'information technique et scientifique au meilleur coût ;
- de rationaliser l'organisation et améliorer l'efficacité des dispositifs d'incitation à l'innovation et la valorisation de la recherche ;
- d'améliorer le pilotage et mettre en œuvre la tarification à l'usage des Très Grandes Infrastructures de Recherche en France (TGIR).

Précarité accrue

Le déficit en emplois titulaire a toujours été massif dans le Supérieur. L'absence de création de postes ces dernières années apparaît certes moins pire que dans l'Éducation nationale, mais le désengagement de l'État conduit les établissements à recruter des personnels précaires pour remplir des missions pérennes de service public.

Défendre le Service public

Pour combattre ces dérives de marchandisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, des résistances se mettent en place. Le mouvement universitaire sans précédent en 2009 se situe dans cette exigence de défense du service public d'éducation, de ses usagers et de ses personnels.

Pour lutter contre la casse programmée par le gouvernement, pour contrer ces orientations désastreuses pour les usagers et pour les personnels, il est impératif que ceux-ci s'organisent et décident démocratiquement des actions à mettre en place.

Le travail mené par le SNASUB tant au niveau local que national (participation du SNASUB dans l'intersyndicale sup/recherche) se situe dans cette volonté.



Contacter le SNASUB



SNASUB FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Tel : 01 41 63 27 51 / 52
Fax : 01 41 63 15 48
snasub.fsu@snasub.fr
http://www.snasub.fr

Le Secrétariat national

Secrétaires généraux

Arlette Lemaire
SNASUB-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
01 41 63 27 51
lemaire.arlette@free.fr

Jacques Aurigny
01 44 41 21 21
aurigny.j@orange.fr

Trésorière nationale

Françoise Eliot
9 rue d'Ancerville
55170 Sommelonne
09 71 22 31 81
snasub.fsu.tresorerie@wanadoo.fr

Secrétaires généraux adjoints

Pierre Boyer
06 24 08 63 33
pierre.boyer.snasub@orange.fr

Marie Ganozzi
06 28 07 22 91
marie-ganozzi@wanadoo.fr

Philippe Lalouette
03 22 72 95 02
philippe.lalouette@ac-amiens.fr

Anne-Marie Pavillard
01 41 63 27 52
amp@snasub.fr

Autres membres du BN

Jean François Besançon
01 53 79 49 04
jf.besancon@gmail.com

Marie-Dolorès Cornillon
01 40 62 31 31
md.cornillon@orange.fr

Cédric Dameron
01 53 79 49 04
fsubnf@gmail.com

François Ferrette
09 77 50 72 99
snasub-caen@orange.fr

Jacques Le Beuvant
02 98 66 07 70
jacques.le-beuvant@ac-rennes.fr

Yann Mahieux
01 48 96 36 65
yann.mahieux@snasub-creteil.fr

Eric Panthou
06 62 89 94 30
ericpanthou@yahoo.fr

Danièle Patinet
03 80 39 50 97
dpatinet@free.fr

Hervé Petit
05 61 50 38 73
herve.petit@univ-tlse2.fr

Bernard Teissier
04 37 37 62 05
bernard.teissier@snasub-lyon.fr

Pascal Tournois
06 64 32 10 91
snasubparis@free.fr

Thomas Vecchiutti
04 95 10 53 04
thomaslp@wanadoo.fr

Le SNASUB dans les académies : secrétaires académiques, trésoriers

Aix-Marseille
Richard Barachia, SA
06 76 23 23 32 richard.barachia@univ-avignon.fr
Céline Beltran, SA
06 76 33 50 51 celine.beltran@ac-aix-marseille.fr
Florence Marly, SA
06 76 37 88 56 florence.marly@ac-aix-marseille.fr
SNASUB-FSU
Rectorat Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence
Mauricette Buchet, Trésorière
04 42 65 90 70
Chemin du Vallon St Pierre
13120 Gardanne

Amiens
Arnaud Bevilacqua, SA
06 75 46 44 18
Bernard Guéant, SA
Philippe Lalouette, Trésorier
SNASUB-FSU
9 rue Dupuis 80000 Amiens
03 22 72 95 02
snasub.amiens@wanadoo.fr

Besançon
Christian Vieron-Lepoutre, SA
03 81 66 61 80
snasub.besancon@gmail.com
Marie-Dominique Lhote, Trésorière
03 81 66 61 82
SNASUB-FSU
SCD Univ. de Franche-Comté
45 B avenue de l'Observatoire
25000 Besançon

Bordeaux
Jean-Claude Carabini, SA
06 82 94 46 28
jeanclaudc.carabini@wanadoo.fr
193 rue du 19 mars 1962
40465 Laluque
Nathalie Prat, Trésorière
06 82 91 75 26
tresorerie@snasub-bordeaux.org
12 rue des Camélias
64000 Pau

Caen
François Ferrette, SA
02 33 32 52 00
snasub-caen@orange.fr
IA Cité administrative
61013 Alençon Cedex
Christel Alvarez, Trésorière
02 31 81 68 63
Christel.Alvarez@ac-caen.fr
LPO Albert Sorel
Avenue du Labrador
14600 Honfleur

Clermont-Ferrand
Contacter le SNASUB national
Françoise Eliot, Trésorière
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
09 71 22 31 81

Corse
Thomas Vecchiutti, SA
04 95 10 53 04
thomaslp@wanadoo.fr
LP Finosello BP 581
20189 Ajaccio Cedex 2
Catherine Taieb, Trésorière
catherine.taieb@ac-corse.fr
Lycée Pascal Paoli
Avenue Président Pierucci
20250 Corte

Créteil
Yann Mahieux, SA
01 48 96 36 65/90
yann.mahieux@snasub-creteil.fr
Nora Berkane, Trésorière
SNASUB-FSU
Bourse du Travail
1 place de la Libération
93016 Bobigny Cedex

Dijon
Danièle Patinet, co-SA
Claire Delachambre, Trésorière
SNASUB-FSU
Maison de l'Université
BP 27877 21078 Dijon Cedex
03 80 39 50 97
snasubdijon@free.fr

Grenoble
Abdel Moulehiawy, SA
Charvet Evelyne, Trésorière
SNASUB-FSU
Bourse du travail
32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble
04 76 09 13 60
snasub.fsu38@wanadoo.fr

Lille
Nicole Deleforge, SA
03 20 62 30 78
Stéphane Lefevre, SA
SNASUB-FSU
La Halle au Sucre 1er étage
28 rue des Archives
59000 Lille
Eric Fouchou-Lapeyrade, SA
03 21 99 68 20
eric.fouchou-lapeyrade@ac-lille.fr
Guy Douay, Trésorier
douay.guy@gmail.com
124 rue Francisco Ferrer
59000 Lille

Limoges
Marie-Hélène Dumas, SA
05 55 37 84 76
marie-helene.dumas@ac-limoges.fr
Collège Pierre de Ronsard
98 rue de la Brégère
87065 Limoges
Corinne Jeandillou, Trésorière
05 55 69 32 95
corinne.jeandillou@ac-limoges.fr
Collège Jean Monnet
3 allée René Regaudie
87130 Chateaufort

Lyon
Monique Viricel, SA
06 13 22 57 64
secretariat@snasub-lyon.fr
9 bis rue G. Monmousseau
Bat Education Nationale
69200 Venissieux
Olivier Aubally, Trésorier
06 21 03 29 91
153 place St Sylvestre,
Le Troliet 01150 Sainte Julie

Nancy-Metz
Chantal Welsch-Floremont, SA
3 rue du Four
54610 Abaucourt sur Seille
Céline Perez, SA
03 83 95 10 66
emilio.perez@laposte.net
Annie Lespingal, Trésorière
03 87 75 87 00
Lycée de la Communication
3 bd Arago 57070 Metz

Nantes
Nathalie Dreameau, SA
02 51 12 52 20
nathalie.dreameau@univ-nantes.fr
Université de Nantes
BU section Sciences
2 chemin de la Houssinière
BP 92208
44322 Nantes Cedex 3
Françoise Grizeau, Trésorière
26 av. F. Mitterrand
85200 Fontenay le comte
02 51 69 90 41

Nice
Antonia Silveri, SA
06 88 54 39 87
antonia.silveri@ac-nice.fr
Cité Jardin Bât. B1
2 route de Grenoble
06200 Nice
Maryse Aprea, Trésorière
04 94 46 06 32
Village Pelican Villa 41
1192 bd JB Abel 83100 Toulon

Orléans-Tours
Alexis Boche, SA
02 38 78 00 69
snasub-fsu.centre@orange.fr
Natacha Sainson, Trésorière
02 38 63 33 04 (Lycée Voltaire)
SNASUB FSU 10 rue Molière
45000 Orléans

Paris
Pascal Tournois, SA
06 64 32 10 91
snasubparis@free.fr
Université Paris 5
UFR Biomédicale
45 rue des Saints Pères
75006 Paris
Yannick Jourdan, Trésorier
yannick.jourdan@free.fr
Lycée Bergson,
27 rue Edouard Pailleron
75019 Paris
01 42 02 83 50

Poitiers
Serge Garate, SA
05 49 46 28 70
serge.garate@ac-poitiers.fr
Lycée Camille Guérin
33 rue de la Gibauderie
BP 611 86022 Poitiers Cedex
Madeleine Prat, Trésorière
SNASUB FSU
16 av du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers

Reims
Françoise Eliot, SA
06 83 31 83 64
snasub.fsu.reims@wanadoo.fr
Marie-Reine Bourgeois, SA
06 72 73 96 23
snasub.univ.acreims@orange.fr
SNASUB-FSU
Maison des Syndicats
15 boulevard de la Paix
51100 REIMS
Alice Baudry, Trésorière
03 26 61 04 67
tresoacad51.snasub@free.fr
9 rue de Derrière les Vignes
51220 Bermericourt

Rennes
Jean-Luc Pinon, SA
02 98 66 95 73
pinonje@orange.fr
Bruno Leveder, SA
06 79 88 16 66
leveder.bruno@gmail.com
Rectorat
96 rue d'Antrain CS 10503
35705 Rennes Cedex 7
Nelly Le Roux, Trésorière
02 98 98 98 98
IA 1 bd du Finistère
29558 Quimper Cedex 9

Rouen
Michelle Collet, SA
06 77 61 98 95
michelle.collet@insa-rouen.fr
INSA Rouen Place E. Blondel
76821 Mont St Aignan Cedex
Agnès Devaux, Trésorière
02 32 74 40 33
9 bis rue des Lombards
76290 Montvilliers

Strasbourg
Michel Jedvaj, SA
03 89 42 63 38
snasub-alsace@orange.fr
90 rue Josué Hofer
68200 Mulhouse
Myriam Marinelli, Trésorière
03 88 23 38 25
Rectorat DEC 1
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Toulouse
Dominique Ramondou, SA
06 78 77 00 44 snasub.ac-toulouse@wanadoo.fr
SNASUB-FSU Bâtiment C
3 chemin du Pigeonnier de la Céprière 31100 Toulouse
Dominique Frapaise, Trésorière
domalice@free.fr
1 rue Lucien Lafforgue
31000 Toulouse

Versailles
Sylvie Donné Lacouture, SA
01 30 83 48 62 (Rectorat)
Cépière 31100 Toulouse
Rémy Cavallucci, SA
01.34.48.57.30
remy.cavallucci@orange.fr
Lycée Edmond Rostand
75 rue de Paris
95310 St Ouen l'Aumône
Françoise Dutemple, Trésorière
3, rue des Sablons
28130 Le Paty de Hanches
francoise.dutemple@ac-versailles.fr

Reunion et Mayotte
Jean-Claude Michou, SA
32, rue Jean Sita
97430 Le Tampon
snasub.universite-reunion@univ-reunion.fr
Jean-Odel Oumana, SA
06 92 72 02 16
Rectorat de la Réunion
24, avenue Georges Brassens
97702 Saint-Denis Messag.
Cedex 9
Marc Dufêtre, Trésorier
06 92 42 08 13
marc.dufetre@univ-reunion.fr



SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2010 - 2011

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique (adresse en page "Contacter le SNASUB")

> **par prélèvement automatique** sur compte postal ou bancaire, à envoyer au Trésorier national (**Françoise Eliot, 9 rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE**) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

> jusqu'à l'indice 300 :	0,23 € par point d'indice
> entre l'indice 301 et l'indice 350 :	0,25 € par point d'indice
> entre l'indice 351 et l'indice 400 :	0,29 € par point d'indice
> à partir de l'indice 401 :	0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

> CDD inférieur à 12 mois :	30,50 €
> CDI et CDD nommés pour une année :	selon l'indice et la quotité au prorata temporis
> Temps partiel et CPA :	
> Retraités :	50 %

(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au *Courrier du Retraité*)

ACADEMIE :	ANNEE DE NAISSANCE :	SECTEUR	STATUT
NOM :	<input type="checkbox"/> HOMME <input type="checkbox"/> NOUVEL ADHERENT	<input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> CROUS <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> EPLE <input type="checkbox"/> JS <input type="checkbox"/> RETRAITES <input type="checkbox"/> SERVICE <input type="checkbox"/> SUP <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> ASU <input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> ITRF <input type="checkbox"/> Non titulaire
PRENOM :	<input type="checkbox"/> FEMME <input type="checkbox"/> ANCIEN ADHERENT		CATEGORIE

VOS COORDONNEES		CORPS :	GRADE :
APPARTEMENT, ETAGE :	ENTREE, IMMEUBLE :		
N°, TYPE, VOIE :	BP, LIEU DIT :		
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :	TEL :	QUOTITE DE TRAVAIL :	Interruption d'activité (disponibilité, Congé parental...) :
	PORTABLE :		

VOTRE ETABLISSEMENT	COTISATION
TYPE (collège, université, rectorat...) :	(_____ + _____) x _____ (indice) (NBI) (coefficient)
NOM D'ETABLISSEMENT :	x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)
SERVICE :	----- = _____ €
RUE :	
CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :	
TEL PROFESSIONNEL :	
PAYS :	

COTISATION

(_____ + _____) x _____
(indice) (NBI) (coefficient)

x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)

----- = _____ €

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

Adresse e-mail pour recevoir des informations syndicales :

DATE :

Signature :

Règlement par chèque Nombre de chèques : 1 2 3

Montant réglé : _____ €

Prélèvement automatique

A remplir et renvoyer avec le bulletin d'adhésion à Françoise ELIOT Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommelonne

> **MONTANT DE LA COTISATION :** €

> **MONTANT DE LA MENSUALITE** (COTISATION / 5) :

> **DATE DE DEBUT DES PRELEVEMENTS :** / 2010

Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT	
ORGANISME CREANCIER SNASUB FSU 104 RUE ROMAIN ROLLAND 93260 LES LILAS	N° NATIONAL EMETTEUR <h2 align="center">430045</h2>
NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Mademoiselle	

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Etablissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
.....

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER	
NOM :	ADRESSE :
CP :	VILLE :

DATE : **SIGNATURE :**

95% des cotisations acquises par la MGEN sont redistribuées pour les soins et les services rendus à ses adhérents.

C'est, de loin, **le plus important des taux de redistribution pratiqués en France par les complémentaires santé.**

C'est surtout la concrétisation de la solidarité et du non profit, que la MGEN doit aux **3,5 millions de personnes qu'elle protège.**

“
95%
des cotisations
reversées
aux adhérents
sous forme
de prestations :
bien plus qu'une
mutuelle,
la référence
solidaire !
”



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Education nationale, de la Recherche, de la Culture, et de la Jeunesse et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.